



SPASEEN - FO

*Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs
de l'Éducation Nationale*

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX
Tel : 01 56 93 22 93 – e mail : spaseen@fo-fnecfp.fr

Montreuil, le lundi 30 mars 2015

Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75 357 PARIS SP 07

Objet : Prime exceptionnelle 2014

Madame,

Par courrier en date du 13 octobre 2014, vous annonciez aux personnels des catégories C et B, relevant de votre champ, votre décision de leur attribuer respectivement une indemnité de 100 et 50 euros qui devait être versée au mois de décembre et reconduite pour les années suivantes.

Cette indemnité visait, je vous cite, à soutenir les plus bas salaires des agents du ministère et devait être l'occasion de reconnaître l'engagement de tous ces personnels, qui, au quotidien, contribuent au bon fonctionnement du système scolaire et universitaire pour la réussite des élèves et des étudiants.

Nous avons, par le biais de nos syndicats départementaux de différentes académies et des sections fédérales départementales de la FNEC FP-FO, été saisis par de nombreux personnels qui nous indiquaient ne pas avoir perçu la somme promise pour différents motifs, quand ceux-ci leur sont donnés :

- certains n'en ont bénéficié que partiellement, sans toutefois ni être nouveau recruté, ni à temps partiel ;
- d'autres n'ont rien perçu, soit collectivement dans une même structure, soit individuellement ;
- d'autres n'ont rien perçu ou partiellement au motif qu'ils percevaient une indemnité dont le taux était supérieur au taux de la revalorisation et ne pouvaient donc pas être concernés par l'annonce ministérielle.

Cela jette le trouble chez les personnels dont la déception est grande. Déception et colère que le SPASEEN-FO peut comprendre. L'ensemble des collègues avait compris, comme tout un chacun, que tous percevraient cette indemnité exceptionnelle, et qu'aucun critère n'entrerait en ligne de compte pour cette attribution.

Si nous considérons que le montant n'était pas à la hauteur des pertes de salaire subies par les personnels du fait de la non-revalorisation depuis plusieurs années du régime indemnitaire et du gel du point d'indice depuis 2010, nous avons reconnu une avancée dans la décision que vous aviez prise, contrairement à vos prédécesseurs, à savoir que cette prime ne serait pas modulée. Nous sommes donc surpris de la déclinaison décidée par vos services qui va à l'encontre de votre courrier.

Les élus de la FNEC FP-FO, dans toutes les instances, rencontrent beaucoup de difficultés pour obtenir une réponse claire et concrète de la part des autorités académiques quant au respect de la déclinaison de votre décision.

Le SPASEEN-FO vous demande une clarification quant au versement de la prime que vous aviez promise aux personnels. Nous demandons, afin que votre promesse soit tenue, de rappeler aux recteurs et présidents d'université que ce versement devait être fait pour tous les personnels de catégories C et B, sans discrimination et que les versements non faits en décembre 2014 ou partiellement soient effectués en totalité, avec effet rétroactif.

De même, nous sollicitons à nouveau, comme nous l'avons fait lors de votre annonce, que votre décision, soit ouverte aux personnels contractuels et aux personnels titulaires de catégorie A, avec effet rétroactif.

Le SPASEEN-FO se tient à votre disposition pour être reçu sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, madame la ministre, mes respectueuses salutations,

Le Secrétaire général du SPASEEN-FO,
Cyrille LAMA